

Informations de base	
2006/2033(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mise en oeuvre de la stratégie européenne de sécurité dans le domaine de la Politique européenne de sécurité et de défense PESD Subject 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	VON WOGAU Karl (PPE-DE)	25/01/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2736	2006-06-12
	Affaires générales	2761	2006-11-13
	Affaires générales	2728	2006-05-15
	Affaires générales	2800	2007-05-14
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
16/02/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/05/2006	Débat au Conseil		Résumé
12/06/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
05/10/2006	Vote en commission		Résumé
18/10/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0366/2006	
13/11/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
15/11/2006	Débat en plénière		
16/11/2006	Décision du Parlement	T6-0495/2006	Résumé

16/11/2006	Résultat du vote au parlement		
16/11/2006	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2033(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/33917

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE372.113	10/05/2006	
Amendements déposés en commission		PE374.329	12/06/2006	
Amendements déposés en commission		PE378.462	06/09/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0366/2006	18/10/2006	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0495/2006	16/11/2006	Résumé

Mise en oeuvre de la stratégie européenne de sécurité dans le domaine de la Politique européenne de sécurité et de défense PESD

2006/2033(INI) - 12/06/2006

Le Conseil a pris acte d'un rapport de la présidence autrichienne intitulé "Renforcement des capacités de réaction de l'UE en cas d'urgence ou de crise" en vue de sa présentation au Conseil européen des 15 et 16 juin 2006 (doc. Conseil 10339/2006).

Ce rapport réunit les suites données aux diverses initiatives lancées par les présidences précédentes. Il résume les efforts déployés par l'UE pour améliorer la coordination des moyens disponibles, acheminer l'aide rapidement là où elle est nécessaire et fournir une assistance consulaire plus efficace aux ressortissants de l'UE dans les pays tiers.

Mise en oeuvre de la stratégie européenne de sécurité dans le domaine de la Politique européenne de sécurité et de défense PESD

2006/2033(INI) - 15/05/2006

En présence des ministres de la défense, le Conseil a procédé à un examen approfondi des développements qui ont eu lieu dans le cadre de la Politique européenne en matière de sécurité et de défense (PESD), au cours duquel il:

- a noté les progrès réalisés dans le développement des capacités militaires de l'UE depuis novembre 2005 et s'est notamment félicité des améliorations obtenues dans le domaine des transports stratégiques;

- a noté qu'il était désormais garanti que l'UE posséderait, à partir de janvier 2007, une capacité opérationnelle totale pour entreprendre deux opérations de réaction rapide mettant en œuvre des forces de la taille d'un groupement tactique, y compris la capacité de lancer deux opérations de ce type presque simultanément;

- s'est félicité en particulier des résultats obtenus par l'Agence européenne de défense dans la réalisation du programme de R&T.

Capacités militaires : le Conseil note avec satisfaction les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en place de nouvelles méthodes relatives à l'approche qualitative de la planification des capacités prévue par l'objectif global à l'horizon 2010. Il considère que la feuille de route pour l'élaboration du catalogue des progrès constitue une base importante pour assurer un processus de développement des capacités et s'est félicité de la mise au point d'une méthode d'étude pour l'élaboration d'une approche du développement des capacités militaires de l'UE. Il attend l'élaboration en temps voulu du catalogue des forces (durant le second semestre de 2006).

Parallèlement, le Conseil s'est félicité des améliorations apportées pour combler les lacunes dans le domaine du transport aérien stratégique grâce à la solution intérimaire en matière de transport aérien stratégique (SALIS). SALIS est une initiative prise par 14 États membres, le Canada et la Norvège pour garantir la disponibilité en temps opportun d'une capacité supplémentaire pour le déploiement de cargaisons hors gabarit.

En ce qui concerne la dimension navale de la PESD, le Conseil a noté que des travaux sont en cours pour examiner la contribution que peuvent apporter les forces navales de l'UE dans les missions/opérations PESD et leur participation à une capacité de réaction rapide.

Le Conseil a également noté que le Groupe UE/OTAN sur les capacités avait poursuivi l'examen des questions liées au développement cohérent et complémentaire des capacités militaires au sein de l'UE et de l'OTAN lorsque les besoins se recoupent.

Réaction rapide : dans le contexte de la réaction rapide, le Conseil se réjouit que l'UE possède, à partir de janvier 2007, une capacité opérationnelle totale pour entreprendre 2 opérations de réaction rapide mettant en œuvre des forces de la taille d'un groupement tactique, y compris la capacité de lancer 2 opérations de ce type presque simultanément. Il a également salué les progrès réalisés par ses organes subsidiaires dans la mise en œuvre du concept des groupements tactiques, notamment en ce qui concerne les aspects liés à la méthodologie pour tirer les enseignements des actions menées. Il a en outre constaté qu'une initiative sur les éléments aériens de la réaction rapide est à l'étude et devra être approfondie dans le cadre de l'objectif global 2010. Cette initiative vise à renforcer la génération d'éléments aériens de réaction rapide et propose un projet de concept de base aérienne déployable européenne.

Agence européenne de défense : le Conseil a pris note du rapport présenté par le chef de l'Agence sur les activités que celle-ci a menées et s'est félicité des progrès accomplis.

Le Conseil s'est félicité en particulier des résultats obtenus dans la réalisation du programme de recherche et technologie (R&T) de défense défini à Hampton Court. Il a noté les objectifs proposés pour l'augmentation des dépenses de l'Europe, globalement et en collaboration; la voie à suivre pour le lancement de projets de R&T ad hoc; l'approche à adopter pour mettre en place une stratégie R&T de défense européenne; et la proposition relative à un nouveau mécanisme de financement et de gestion d'investissements conjoints dans des programmes de R&T. Le Conseil se félicite en particulier des initiatives prometteuses dans le domaine "commandement, contrôle et communication".

Le Conseil a noté avec satisfaction que les travaux étaient bien engagés pour l'entrée en vigueur du code de conduite relatif aux acquisitions de défense au 1^{er} juillet 2006.

Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis pour élaborer une première vision à long terme pour les moyens et besoins en capacités de l'Europe, que les États membres examineront tout de suite après l'été 2006. L'objectif de cette première vision est de mieux définir les besoins futurs de la PESD en matière de capacités et de fournir le contexte nécessaire pour que les décisions à prendre à court terme au plan industriel et technologique et dans le domaine des investissements puissent l'être en connaissance de cause.

Pour ce qui est de l'avenir, le Conseil a souligné l'importance de l'élaboration d'un cadre financier solide et viable, ainsi que des priorités fixées à l'Agence pour la période 2007-2009, que le Conseil devrait adopter à l'unanimité à l'automne 2006.

Coordination civilo-militaire - Gestion des opérations : le Conseil a noté qu'une coordination efficace de l'ensemble des instruments dont dispose l'UE est indispensable pour lui permettre d'avoir un impact maximal : il entend améliorer la coordination civilomilitaire. Un document de stratégie devrait être adopté dans ce contexte qui devrait servir de cadre d'orientation pour la poursuite des travaux. Ce document-cadre constitue une étape supplémentaire dans l'amélioration de la coordination civilo-militaire.

Capacités de réaction de l'UE en cas d'urgence ou de crise : le Conseil s'est félicité de la proposition du Secrétaire général/Haut Représentant d'améliorer les capacités de l'UE à réagir en cas de catastrophes ainsi que la coordination des transports pour l'acheminement de l'aide d'urgence, dans le cadre du suivi de Hampton Court. Pour aider les citoyens en cas d'urgence, il faut que l'aide soit acheminée efficacement là où elle est nécessaire et au moment où elle l'est. Dans certains cas, les États membres sont en mesure de proposer une aide (notamment grâce à des mécanismes de l'UE) à la suite d'une urgence ou d'une catastrophe naturelle, mais ne disposent pas de moyens de transports pour l'acheminer là où elle est requise. À cette fin, le Conseil, se fondant sur la contribution du Secrétaire général/Haut Représentant, a pris les premières mesures en vue de mettre en place, au niveau de l'UE, des procédures efficaces pour déterminer les capacités de transport militaires ou affrétées par des militaires qui sont potentiellement disponibles et pour coordonner leur utilisation en tant que dispositif d'appoint lorsque les circonstances le permettent.

Compte tenu de la nature spécifique de l'aide humanitaire et des principes qui la régissent, le Conseil note que les États membres peuvent décider de mettre à disposition sur une base volontaire:

- des capacités de transport aérien et maritime stratégique appartenant à des militaires, lorsque ces capacités sont disponibles;
- des capacités civiles de transport stratégique affrétées par des militaires, notamment dans le cadre du contrat relatif à la solution intérimaire en matière de transport aérien stratégique.

Opérations : le Conseil a également débattu des préparations pour l'opération EUFOR RD Congo, destinée à appuyer la MONUC au cours de la période électorale en République Démocratique du Congo.

Le général John Reith, commandant de l'opération EUFOR Althea en BosnieHerzégovine, a également informé les ministres de l'état d'avancement des travaux concernant cette opération en cours.

Les ministres ont tenu une discussion sur l'appui de l'UE, en cours et à venir, à la Mission de l'Union africaine au Soudan/Darfour (AMIS) ainsi que les perspectives de transition vers une mission de l'ONU.

Nominations : La présidence autrichienne de l'Union a rappelé que les chefs d'état-major des armées de l'UE ont convenu, lors de leur réunion du 11 mai, de recommander au Conseil de nommer le Général Henri Bentégeat, chef d'étatmajor des armées françaises, en tant que prochain président du Comité militaire de l'UE, pour une entrée en fonction au terme du mandat actuel du Général Rolando Mosca Moschini. Les ministres se sont également félicités de l'avis favorable rendu par les chefs d'état-major des armées à M. Solana, Haut Représentant, pour ce qui est de la nomination du Général David Leakey en tant que prochain Directeur général de l'État-major de l'UE. La nomination sera effective à compter du 1^{er} mars 2007, au terme du mandat du Général Jean-Paul Perruche.

Mise en oeuvre de la stratégie européenne de sécurité dans le domaine de la Politique européenne de sécurité et de défense PESD

2006/2033(INI) - 13/11/2006

Le Conseil a adopté une série de conclusions sur l'évolution de la PESD. Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

1) Capacités civiles : le Conseil attache une grande importance aux efforts continus déployés dans le cadre de l'Objectif global civil pour 2008 afin de renforcer et d'actualiser les capacités civiles de l'UE dans le domaine de la gestion des crises. Dans ce contexte, le Conseil s'est félicité de la tenue de la conférence d'amélioration des capacités civiles et de la déclaration ministérielle qui y a été faite.

2) Capacités militaires : le Conseil s'est félicité des progrès accomplis en ce qui concerne l'approche qualitative de la planification des capacités prévue par l'objectif global à l'horizon 2010. Il a pris note du catalogue des forces 2006 (FC 06) et attend avec intérêt les contributions des nouveaux États membres ainsi que celles des États européens membres de l'OTAN qui n'appartiennent pas à l'UE. Ces contributions seront présentées dans un supplément du FC 06.

Le Conseil s'est réjoui à la perspective de la poursuite de la mise en œuvre de la méthode d'étude, de mesure et d'évaluation, y compris le processus de mesure fondé sur le manuel approuvé en la matière, qui prévoit l'analyse de la totalité des contributions des États membres pour l'année 2010. Ce catalogue des progrès devrait être achevé en 2007.

3) Réaction rapide : d'ici janvier 2007, l'UE aura atteint la capacité opérationnelle totale lui permettant d'entreprendre **2 opérations de réaction rapide** mettant en œuvre des forces de la taille d'un groupement tactique, y compris la capacité de lancer deux opérations de ce type presque simultanément. Le Conseil s'est félicité du séminaire sur les groupements tactiques intitulé "À l'approche de la capacité opérationnelle totale des groupements tactiques de l'UE - état et suite des travaux- organisé les 19 et 20 octobre à Helsinki, et de l'issue positive de la conférence de coordination des groupements tactiques tenue le 27 octobre. Le Conseil a noté que les États membres avaient respecté les engagements fixés jusqu'en 2008 inclus et a indiqué qu'il attendait avec intérêt des offres supplémentaires, notamment pour combler la lacune constatée pour le 1^{er} semestre de 2009.

Par ailleurs, le Conseil s'est félicité :

- de l'atelier introductif sur les éléments aériens de la réaction rapide dans le cadre de la PESD (tenu les 25 et 26 octobre) : cet atelier visait à mener des discussions sur un recours efficace à la puissance aérienne pour la réaction rapide dans l'ensemble du spectre des missions de gestion des crises menées par l'UE ;
- des travaux entrepris en ce qui concerne la dimension navale de la PESD, notamment sur la contribution que peuvent apporter les forces navales de l'UE dans les missions/opérations PESD et leur participation à une capacité de réaction rapide ;
- des travaux en cours sur les questions interdépendantes concernant le spectre des missions des forces navales ainsi que leurs structures et missions futures dans le cadre de missions/opérations PESD.

4) Agence européenne de défense : le Conseil a salué les progrès réalisés dans les domaines visés par le programme de travail 2006 de l'Agence européenne de défense (AED), à savoir :

- § approbation d'une "1^{ère} vision à long terme pour les capacités et besoins en capacités de l'Europe en matière de défense" qui doit jeter des bases raisonnables pour la réalisation des objectifs à moyen et long terme de l'Agence ;
- § instauration du régime volontaire pour la passation des marchés de défense et sa mise en œuvre réussie, y compris le code de bonnes pratiques dans la chaîne d'approvisionnement ;
- § définition agréée des caractéristiques d'une future base industrielle et technologique de défense européenne forte ;
- § adoption, en matière de R&T dans le domaine de la défense, d'un programme conjoint d'investissement pour la protection des forces;

§ progrès satisfaisants réalisés en ce qui concerne la gestion, par l'Agence, d'un nombre croissant de projets de coopération ad hoc, dont ceux de la Cellule Recherche de l'Organisation de l'armement de l'Europe occidentale (OAE) que l'Agence a repris avec succès.

En particulier, le Conseil s'est félicité des projets relatifs aux véhicules aériens sans pilote et aux véhicules blindés de combat et des progrès réalisés dans le domaine du **commandement** et du **contrôle**. Le Conseil a aussi pris acte des efforts déployés pour assurer une coordination et une complémentarité satisfaisantes entre l'AED et la Commission ainsi que des actions entreprises pour coordonner les actions réalisées avec l'OTAN. Le Conseil est également convenu de **reporter d'un an l'établissement du cadre financier triennal de l'Agence** et a adopté à l'unanimité le budget de l'Agence pour 2007.

5) Renforcement de la coordination civilo-militaire : le Conseil s'est félicité des travaux en cours sur l'amélioration de l'efficacité de la coordination des instruments civils et militaires de gestion des crises dont l'UE dispose. L'objectif est que les acteurs de l'UE **parviennent à un degré élevé de compréhension commune de la situation**, car il s'agit d'un élément important pour assurer la cohérence et l'efficacité des efforts de gestion des crises déployés par l'UE. Le Conseil a souligné qu'il importait d'assurer une approche globale des travaux sur les besoins en matière d'échange d'informations. Le Conseil a également insisté sur la nécessité de poursuivre les travaux en vue de l'amélioration de la coordination civilo-militaire notamment en renforçant la coopération pratique avec d'autres acteurs.

6) Recours à des moyens militaires à l'appui des opérations de secours en cas de catastrophe menées par l'UE: le Conseil s'est félicité des travaux menés dans le prolongement de « Hampton Court » et dans le cadre des propositions formulées par le SG/HR en mars 2006. Il a rappelé que pour aider les populations dans le cadre d'une situation d'urgence, d'une crise ou d'une catastrophe, qu'elle soit d'origine naturelle ou humaine, il faut que l'aide soit acheminée de **manière rapide et efficace**. Dans ce contexte, il peut s'avérer essentiel de **recourir à des moyens militaires pour compléter les capacités civiles** en vue de sauver des vies et d'assurer la rapidité d'action.

Mise en oeuvre de la stratégie européenne de sécurité dans le domaine de la Politique européenne de sécurité et de défense PESD

2006/2033(INI) - 16/11/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté un rapport d'initiative portant sur la mise en oeuvre de la stratégie européenne de sécurité (SES) élaboré par le président de la sous-commission "Sécurité et défense", Karl von **WOGAU** (PPE-DE, DE) par 414 voix pour, 117 contre et 12 abstentions.

Le Parlement s'est rallié à la position de la commission au fond (**se reporter au résumé de la décision de la commission au fond du 05/10/2006**).